



# Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0  
téléphone (450) 583-3307, télécopieur (450) 583-3637  
www.ville.vercheres.qc.ca courriel : mairie@ville.vercheres.qc.ca

## BUDGET 2017

---

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Votre conseil municipal désire, par la présente, vous communiquer certaines informations concernant le budget 2017 adopté le 12 décembre 2016.

À Verchères, la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale est de 299 400\$, l'augmentation du compte de taxes pour une propriété de cette valeur sera de 1,0%.

Le taux de taxation résidentiel et agricole sera de 0,64\$/100\$ d'évaluation.

Quant au secteur commercial, le taux de taxation en 2017, sera de 1,42\$/100\$ d'évaluation.

Les taxes de service demeurent inchangées en 2017: taxe d'eau 175\$ - égout 150\$ - gestion des matières résiduelles (ordures) 230\$ par unité de logement.

Pour le secteur rural, le taux pour la vidange des fosses septiques est abaissé de 76\$ à 65 \$ par unité, par année.

En 2017, les projets importants seront :

- ❖ Poursuivre le dossier visant la remise à neuf de la station de pompage d'égout sanitaire Sainte-Famille. Les travaux sont présentement en cours de réalisation.
- ❖ Continuer les démarches de recherche de subvention pour la réfection des infrastructures des rues du vieux village. Réalisation en 2018 en section, selon l'argent disponible.
- ❖ Réalisation du projet de chalet de parc, au parc Passe-Partout, si nous obtenons les subventions demandées.

De plus, nous continuerons nos améliorations dans les parcs par des investissements annuels importants. En 2017, un investissement majeur est prévu afin de remplacer un module de jeu au parc Passe-Partout (parc en face de l'école).

En 2017, il faudra vidanger les boues accumulées au fond des bassins à l'usine d'épuration des eaux usées. Nous avons fait plusieurs analyses et vérifications en 2016 et nous avons procédé à l'appel d'offres en novembre dernier. Les travaux devront être effectués durant la période de la fin juillet à octobre 2017. Lors de ces opérations, qui pourraient durer quelques semaines, il y aura des odeurs désagréables. Nous mettrons en place tout ce qu'il est possible de faire pour amoindrir ce problème. Il s'agit d'un contrat majeur. La Municipalité dispose d'un fonds réservé cumulé depuis plusieurs années en prévision de cette opération au montant de 350 000\$.

À la fin de l'année 2017, vous recevrez le nouveau bac brun (l'organibac) pour la mise en place de la collecte des matières organiques qui débutera en 2018. Il n'y a pas de facturation pour ce bac. Cette nouvelle collecte sera dirigée vers la biométhanisation à Varennes et permettra d'enlever tout ce qui provoque des odeurs dans les bacs à ordures. La venue de ce bac permettra de réduire le nombre de collectes du bac noir. Cette nouvelle collecte est un autre pas pour la réduction de l'enfouissement des résidus.

Le paiement de vos taxes en 4 versements est toujours effectif aux dates suivantes : 15 février, 15 avril, 15 juin et 15 août. Vous pouvez nous faire parvenir, avec votre 1<sup>er</sup> versement, les 3 autres versements avec des chèques postdatés aux dates mentionnées ci-haut.

Nous vous rappelons qu'il est aussi possible de payer via vos institutions financières par les paiements en ligne, comme Accès-D. Vous pouvez également payer comptant ou par carte de débit directement à nos bureaux à la mairie.

Votre conseil municipal a toujours comme objectif de vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible, tout en respectant notre capacité financière.



Alexandre Bélisle, Maire de Verchères  
12 décembre 2016

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2017

<b>CHARGES/DÉPENSES</b>	
• Administration générale	1 107 770\$
• Sécurité publique	1 490 250\$
• Transport	1 374 870\$
• Hygiène du milieu	2 200 740\$
• Santé et bien-être	98 950\$
• Urbanisme et aménagement et développement	389 900\$
• Loisirs et culture	1 590 970\$
• Frais de financement	255 490\$
<b>TOTAL</b>	<b>8 508 940\$</b>
Affectation (immobilisations)	
• Immobilisations	440 000\$
• Remboursement capital-financement	333 350\$
• Remboursement fonds de roulement	93 910\$
• Contribution à d'autres fonds (membrane et boues usine d'épuration)	59 900\$
<b>TOTAL</b>	<b>927 160\$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ET AFFECTATIONS</b>	<b>9 436 100\$</b>
Moins amortissement	(1 334 090\$)
<b>TOTAL SANS AMORTISSEMENT</b>	<b>8 102 010\$</b>
<b>REVENUS</b>	
• Taxes	6 919 920\$
• Paiement tenant lieu de taxes	39 390\$
• Transferts	160 400\$
• Services rendus	234 300\$
• Imposition de droits	277 000\$
• Amendes et pénalités	15 000\$
• Intérêts	59 000\$
• Autres revenus	52 000\$
<b>TOTAL</b>	<b>7 757 010\$</b>
Affectation- app. surplus	345 000\$
<b>TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS</b>	<b>8 102 010\$</b>
<b>ÉVALUATION IMPOSABLE</b>	<b>747 955,100\$</b>
<b>TAUX DE TAXES DU 100 \$ D'ÉVALUATION</b>	
• Générale	0,6400\$
• Assainissement des eaux	0,0017\$
• Usine filtration/aqueduc	0,0207\$
• Taxe foncière commerciale/industrielle	1,4200\$
<b>TAXES DE SERVICES PAR UNITÉ LOGEMENT</b>	
• Taxe d'eau	175,00\$
• Taxe de la gestion des déchets	230,00\$
• Taxe d'égout	150,00\$
• Taxe pour vidange des fosses septiques (rural)	65,00\$